



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 2001/58/CE

578980 - 579980

Methyl 2 Propanol 1-2 pur

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

iso-Butanol

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PIERRE EDUCATION

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP80609

0387 9514 77

Urgences:

C.H.U. de Nancy

Centre anti -Poisons

Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Informations des composants

Dénomination: iso -Butanol

Formule: $(CH_3)_2CHCH_2OH$ M.=74,12 CAS[78-83-1]

Numéro CE (EINECS): 201-148-0

Número d'indice CE: 603-004-00-6

3. Identification des dangers

Inflammable. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir. Recourir à l'assistance d'un médecin. Lavage d'estomac.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 50 ppm ou 154 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

Encas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Ôter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la

substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive de l'équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition: 108°C

Point de fusion: -108°C

Point d'inflammation: +29°C

Température d'auto-ignition: 430°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 1,7 - 10,7 vol. %

Pression de vapeur: 12 hPa (20°C)

Densité (20/4): 0,803

Solubilité: 95 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Aluminium. Agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 2460 mg/kg

DL₅₀ dermal lapin: 3400 mg/kg

CLLoinh rat:8000 ppm/4h.

Toxicité subaiguë à chronique:

Aucun préjudice pour les fœtus n'est à prévoir, si les valeurs VLA sont respectées.

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires.

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritation des muqueuses, troubles de la vision.

Par absorption: Peut provoquer nausées, maux de tête, vertige, ébriété, perte de connaissance, narcose.

Par ingestion de grandes quantités: paralysie respiratoire, coma.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité:

12.2 Ecotoxicité:

12.1.1 - Test EC₅₀ (mg/l):

Bactéries (*Ps. putida*) = EC₀ 280 mg/l ; Classification : Très tox.

Algues (*Sc. quadricauda*) = EC₀ 350 mg/l ; Classification : Très tox.

Crustacés (*Daphnia Magna*) = 1220 mg/l ; Classification : Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Bas

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Faible éco toxicité en raison de sa bonne dégradabilité. Son effet écotoxique aigu dépend de la concentration du déversement et de l'effet dilution.

12.3 Dégradabilité:

12.3.1 - Test: -----

12.3.2 - Classification sur dégradation biologique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation biologique selon pH : -----

12.3.4 - Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation:

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = -----

12.4.3 - Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même

traitement que les propres produits qu'ils contiennent.
Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du
20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets
d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR 1999):

Dénomination technique: iso-Butanol

ONU 1212 Classe: 3 Paragraphe et lettre: 31c

Terrestre (ADR 2001):

ONU 1212 Classe: 3 Grouped'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: iso-Butanol

ONU 1212 Classe: 3 Grouped'emballage: III

Aérien (ICA O-IATA):

Dénomination technique: Isobutanol

ONU 1212 Classe: 3 Grouped'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 310 PAX309

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon Directive de la CE



Symboles: Xi - Irritant

Indications de danger: Irritant

Phrases R: 10-37/38-41-67 Inflammable. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S: 7/9-13-26-37/39-46 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux - du visage. En

cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui
montrer l'emballage ou l'étiquette.

Numéro d'indice CE:603 -004-00-6

15.2 Dispositions particulières sur le plan communautaire:

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 2 05.04.02

Parrapport à la révision précédente, des modifications se sont
produites dans les paragraphes: 8.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de
Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique
objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne
garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.